

LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE POLONAISE,

À Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Ministre,

Les arrestations qu'on fait depuis quelque temps parmi les membres de la Société démocratique polonaise, les saisies réitérées des papiers chez les secrétaires des sections, et notamment celle des archives de la Société, que les autorités de police viennent de faire à Poitiers le 22 de ce mois, chez le secrétaire de la section centrale, ont douloureusement touché cette association des émigrés polonais, qui n'admettaient point qu'ils pussent, sur le sol français, trouver des obstacles à travailler tranquillement pour le bien de leur patrie.

Comme les motifs de ces rigueurs nous sont totalement inconnus, comme nous pouvons être victimes de la calomnie de la part des ennemis extérieurs de notre patrie, ou bien des adversaires intérieurs de l'émancipation du peuple polonais, nous croyons de notre devoir de vous présenter, monsieur le ministre, ainsi qu'à la nation française, un aperçu sur la nature et le but de notre association, pour qu'il soit prononcé, après cette explication, si l'on peut, sans manquer à la plus simple justice et aux droits sacrés de l'hospitalité, entraver si peu qu'il soit, nos efforts loyaux et nationaux.

Les Polonais n'ont pas quitté leur patrie pour échapper à la vengeance de l'usurpateur, pour se sauver sous la protection des puissances étrangères. Conduits par cette vive sympathie qu'ont consacrée des torrens du sang polonais et français versé dans les trois parties du globe, ils sont venus en France non pas chercher du pain et un asile, mais bien des armes et des moyens de recouvrer leur patrie. Dans le premier élan d'une profonde foi dans la sainteté de leur cause et dans la puissance des changemens de juillet, ils ont conçu, à leur entrée en France, un vif espoir, et ont, momentanément, déposé leur fardeau de martyrs au sein du peuple ami. Les illusions, monsieur le ministre, si communes dans le malheur, ont disparu en peu de temps. Les Polonais ont compris que le temps n'est pas encore venu où l'injustice faite à une nation serait commune aux autres.

Ils se sont convaincus qu'il faut principalement compter sur ses propres forces et moyens. Ils ont recherché les causes des malheurs inouïs qu'ils ont subis, malgré leurs fréquentes victoires et leurs triomphes. Ils ont découvert la source du mal, et, après s'être réunis dans une société publique polonaise et strictement nationale, ils ont résolu d'exterminer ce mal par la voie de la propagande et de préparer ainsi des moyens efficaces pour l'affranchissement de la patrie.

Soixante ans d'asservissement de la Pologne et trois de ses sanglantes insurrections nous apprennent, M. le ministre, que l'esclavage de

treize millions de paysans polonais, ainsi que la domination d'une classe et la dégradation des autres, ont été cause qu'en négligeant toujours d'unir les améliorations sociales à l'insurrection, nous n'avons jamais pu développer toute la force nationale et faire participer au combat et aux droits qui lui sont dus, tout le peuple polonais, puissance dans notre pays invincible. Chacune de nos insurrections a été plus ou moins forte à mesure que le peuple toujours méconnu et trahi y participait plus ou moins. A l'exception d'une poignée de riches partisans systématiques du privilége et de l'esclavage du peuple, la masse des nobles, propriétaires terriens, contribue à l'oppression des paysans plutôt par ses préjugés que par sa mauvaise volonté. Ce sont ces mêmes préjugés que nous tauchons de détruire; nous désirons démontrer que de l'émancipation des villageois dépend la force nationale, et que des droits et des institutions dignes du dix-neuvième siècle, et de la destinée de la Pologne, dépend la prospérité de son avenir.

Dans ce moment, le gouvernement russe, concevant très bien que l'esclavage du peuple en Pologne est la source et l'appui de nos malheurs, aide de puissans renégats polonais à tyranniser leurs serfs, et il s'efforce de plonger éternellement la masse des propriétaires terriens dans des préjugés inhumains, en anéantissant tous les moyens d'une instruction nationale. Dans cet état des choses, ne nous serait-il pas permis, à nous victimes du grand crime politique, d'employer sur le sol indépendant et ami, la seule arme qui nous reste aujourd'hui, pour parer les coups décisifs de nos mortels ennemis? Cette unique arme, c'est la presse et l'écriture polonaises.

En un mot, monsieur le ministre, travailler pour l'émancipation de plusieurs millions de nos frères et pour les rendre propriétaires, préparer tranquillement pour l'avenir, par la voie de la persuasion patriotique, les réformes sociales qui ont couté tant de sang à l'Occident de l'Europe, faire remplacer de funestes vices de notre ancienne république par des lois et institutions qui ouvriraient une voie libre aux améliorations de l'état social, contribuer enfin, par ces moyens, le plus tôt possible, au rétablissement de la Pologne libre et indépendante dans ses anciennes limites; voilà le but unique et exclusif de la société démocratique polonaise.

Cette société, en publiant, au mois de mars 1832, son acte de fondation en polonais et en français, a mis au jour son existence; elle s'est occupée tranquillement de ses travaux jusqu'au commencement de 1834. A cette époque les autorités départementales nous sommèrent, en



Vertu d'un ordre ministériel, de renoncer à faire partie de la société, sous peine d'être expulsés de France. Nous nous déclarâmes en masse prêts à quitter plutôt cette terre qui nous a donné dans la vie privée tant de preuves d'une sympathie cordiale, qu'à renoncer au devoir sacré du dévouement continual pour le bien de la Pologne, sur le chemin épineux que nous traversons. Mais il y a une circonstance qui attire notre attention à cet égard. Les autorités chargées d'exécuter l'ordre ministériel regardaient la société démocratique polonaise comme secrète. Nous prouvâmes jusqu'à l'évidence sa publicité et nous déclarâmes volontiers n'appartenir à aucune société qui eût pour but les affaires de France. Au surplus, la section centrale existant alors à Paris, éclaira le gouvernement sur l'esprit et les tendances de la société et joignit à la déclaration adressée à votre prédecesseur, monsieur le ministre, une liste complète des membres.

Autorisés ainsi en quelque sorte à exister en corps organisé, nous tâchâmes de développer nos principes vitaux, ne nous écartant point de la ligne de la plus stricte publicité et nationalité. Nous faisions tout notre possible pour inculquer à tous nos co-religionnaires cette conviction, que ce n'est que par une société nationale polonaise que nous pouvions travailler avec avantage pour la cause de notre peuple. Toutes nos brochures imprimées ou mémoires autographiés étaient déposés en double exemplaire aux autorités du pays, conformément à la loi. Et quant aux actes qui exigeaient une publicité plus étendue, ils étaient insérés dans les journaux français.

Bien que les motifs des poursuites actuelles nous soient inconnus, la circonstance cependant de la prétendue clandestinité qu'on nous a imputée il y a dix-huit mois, nous fait croire que c'est encore l'erreur ou la calomnie qui nous les attirent. Nous avons dit, M. le ministre, que les premières illusions ont disparu devant la réalité aux yeux des émigrés polonais, que ceux-ci voient bien la source de leurs malheurs, et qu'ils fondent uniquement la délivrance de leur patrie sur la force de la nation polonaise, force qu'on pourrait tirer de sa masse la plus vigoureuse et jusqu'ici esclave, sans cependant renoncer aux circonstances favorables du dehors. Les actes de la société fourniront des preuves non équivoques de ses efforts pour que de vaines illusions ne séduisent pas des membres particuliers et ne diminuent pas notre force morale nationale. Sincères partisans des principes démocratiques pour lesquels notre peuple vertueux semble être fait, nous nourrissons dans nos cœurs un vif amour pour tous les peuples sans distinction ; mais nous sommes en même temps intimement convaincus que, dans l'état où nous nous trouvons, nous ne pouvons servir l'humanité qu'en servant la Pologne. En consacrant donc exclusivement nos travaux à la cause polonaise, nous ne manquons pas au grand devoir que la civilisation de notre siècle semble nous imposer envers tous les hommes. Notre devise sera toujours : *Par la Pologne pour l'humanité*.

La publicité donc et la nationalité exclusives de notre société proviennent, sous chaque rapport, de sa propre nature, et ses actes, tant intérieurs qu'extérieurs, ne vous laisseront aucun doute, M. le ministre, que ces deux principes sont ses bases essentielles.

Il ne nous est resté, dans notre malheur, qu'un bien à côté de la dignité individuelle : c'est le caractère d'émigrés politiques organisés en corps, travaillant sans cesse pour le bonheur de la patrie. Nous ne sommes pas fuyards devant le glaive vengeur du vainqueur, mais bien martyrs et apôtres de notre cause impréscriptible. Personne ne peut nous arracher ce caractère ; personne ne nous l'arrachera ! Il y a quatre ans que nous restons en France, au milieu de ses tempêtes civiles, et la France est là pour attester que nous savons respecter l'hospitalité. L'obligance est également onéreuse à celui qui la fait. Ce serait une barbarie révoltante de jeter du pain à des victimes comme nous, et de leur ravir leur dignité et le caractère indélébile de représentants des malheurs et de l'espérance de la Pologne.

Voilà tout, M. le ministre, ce que notre situation actuelle nous a commandé de vous présenter. En demandant la cessation des tracasseries imméritées qu'on recommence à exercer envers des membres et sections de la société, nous demandons en même temps un parfait examen des archives saisies de la société : ce sera son défenseur le plus éloquent. Nous demandons enfin la restitution de ces archives, et nous demandons aussi qu'on laisse un libre cours à nos travaux nationaux.

Nous joignons la liste complète des membres de la société, pour faire voir jusqu'à l'évidence son état numérique.

Il est de notre devoir d'avouer ici que nous faisons cette demande dans la pleine espérance de son succès. C'est la sainteté de notre association et la dignité de la France, qui nous le font croire. Après de tels éclaircissements, aucun gouvernement ne pourrait, sans manquer à lui-même et à la France, rendre un service ostensible à la cour de Russie, en persécutant une société nationale polonaise, et tuer dans ses débris la cause de cette Pologne dont on a dit à la face du monde que sa nationalité ne périrait pas.

Nous finissons par vous déclarer solennellement, M. le ministre, que, fidèles aux devoirs sacrés que nous avons contractés envers notre malheureuse patrie, partout et toujours nous allons garder le caractère et le titre de membres de la société démocratique polonaise.

Agréez, etc. (Suivent 1290 signatures.)

La section centrale certifie la conformité de la copie avec l'original.

Fait à Poitiers (Vienne), le 31 octobre 1835.

Le membre présidant la séance,

LEON ZMIJEWSKI.

Le secrétaire, FRANÇOIS-PIERRE JASIENSKI.